PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LABELLE



RÈGL. 2024-410 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 450 000 \$ ET UN EMPRUNT

DE 450 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU

BARRAGE DU LAC-LABELLE

ATTENDU que des travaux de mise aux normes du barrage du Lac-Labelle sont exigés

par le ministère de l'Environnement;

ATTENDU que le coût total de ces travaux, incluant les frais incidents, est estimé à

450 000 \$;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller

Vincent Normandeau lors de la séance ordinaire du 21 mai 2024, lequel a

également procédé au dépôt du projet de règlement:

EN CONSÉQUENCE:

Le conseil municipal de Labelle décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement est identifié par le numéro 2024-410 et s'intitule « Règlement décrétant une dépense de 450 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$ pour des travaux de mise aux normes du barrage du Lac-Labelle ».

L'objectif de ces travaux de mise aux normes consiste à apporter les correctifs nécessaires au barrage du Lac-Labelle, identifié par le no. DSB X0005401 au répertoire de barrages du Centre d'expertise hydrique du Québec, pour assurer le maintien du niveau d'exploitation historique du lac tout en assurant l'évacuation sécuritaire des crues ainsi que pour assurer la stabilité du barrage, en conformité avec la *Loi sur la sécurité des barrages* (L.R.Q., c.S-3.1.01).

ARTICLE 2

Le préambule ainsi que l'annexe auxquels il est fait référence dans le présent règlement en font partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à faire exécuter ou à exécuter des travaux de construction, le tout selon l'estimation préliminaire des coûts totaux et la description sommaire des travaux à effectuer préparée par Mme Claire Coulombe, directrice générale de la Municipalité de Labelle, incluant les frais de contingences, les honoraires professionnels, les frais de financement et les taxes nettes, lequel document fait partie intégrante du présent règlement comme ANNEXE « A » et a été confectionnée à partir de l'estimation du coût des travaux préparée par l'ingénieure au dossier présentée à l'ANNEXE « B ».

ARTICLE 4

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 450 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 450 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 6

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

RÈGLEMENT ADOPTÉ à l'unanimité à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 mai 2024 par la résolution numéro 159.05.2024

_____signature_____
Vicki Emard
Mairesse

____signature_____
France Bellefleur
Greffière-trésorière adjointe et directrice générale adjointe

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 446 du code municipal, le présent certificat atteste que le règlement 2024-410 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion et dépôt du projet de règle Adoption du règlement : 28 mai 2024 Avis public relatif à la période d'enregist					
Tenue du registre : 10 juin 2024	iomont. 20	mai 2027			
Approbation par le ministre des par son numéro		•	et de	e l'Habitation	
Avis public et entrée en vigueur :					
EN FOI DE QUOI, ce certificat d'atte	estation des	approbations	requises	s est donné ce	
signature		signature			
Vicki Emard Mairesse		France Bellefleur Greffière-trésorière adjointe et directrice générale adjointe			

ANNEXE A

MISE AUX NORMES DU BARRAGE DU LAC-LABELLE Coûts du projet

Description des travaux			Montant
Coûts directs			
Organisation du chantier			50 000.00 \$
Environnement			40 000.00 \$
Démolition			36 000.00 \$
Stabilisation du déversoir – Ancrages post-tendus au roc			37 725.00 \$
Rehaussement des digues – Remblai, enrochement et remise en état			131 300.00 \$
Remplissage des cavités sous le déversoir			10 000.00 \$
	Sous-total	1 à 6 :	305 025.00 \$
Arpentage et frais de laboratoire			30 000,00 \$
Total des coûts directs			335 025,00 \$
Frais incidents			
Contingences 20 %			61 005,00 \$
Services professionnels (ingénieurs, etc.)			20 000,00 \$
Frais de financement			13 220,50 \$
Taxes nettes			20 749,50 \$
Total frais incidents			114 975,00 \$
TOTAL:			450 000,00 \$

Claire Coulombe 3 mai 2024

ANNEXE B

MISE AUX NORMES DU BARRAGE DU LAC-LABELLE Estimation de l'ingénieur

Mise aux normes du barrage du Lac Labelle (X0005401)

Pour : Municipalité de Labelle Estimé préparé par : Estimé vérifié par : Numéro de projet : HS00332 D.Ederova, ing. J.Francoeur, ing.

2024-05-02 Stuff.

Estimation des coûts des travaux					
Articles Description des travaux				Prix	Montant
	Quantité	Unité	unitaire	total calculé	
Α	В	С	D	E	F=CxE

1	Organication du chantier				
l	Ouverture, mobilisation, coordination, contrôle	l			
1.1		Montant forfall	taire	\$0,000.00	50 000.00 \$
	chantier				
ı		I .			
1.1.1	Nombre de jours excédant la période accordée	0	Jours	-1 900,00	
	de 40 jours pour réaliser les travaux			**************************************	*** *** ** *
				Sous-total 1.0:	50 000.00 \$
2		l			
2.1	Ouvrages temporaires et contrôle des niveaux d'eau	Montant	forfaltaire	40 000.00 \$	40 000.00 \$
	u eau	Source total 2.0 :		Sous-total 2.0:	40 000.00 \$
3	Démolition.			John Liv.	40 000.00 \$
ľ	Déboisement, essouchement et décapage dans	l		ı	
3.1	la zone des travaux	Montant forfal	taire	5 000.00 \$	5 000.00 \$
3.2	Travaux d'excavation	270	m ³	100.00 S	27 000.00 \$
	Démoition de béton (y compris traits de scie.				
l	transport des rebuts hors du site et nettoyage)		unités	1 000.00 S	4 000.00 \$
3.3	pour la création de niches pour l'installation des	1 1	unites	1 000.00 \$	4 000.00 \$
	ancrages				
				Sous-total 3.0:	36 000.00 \$
4	Stabilisation du déversoir - Anorages post-	I			
l	tendus au roo	l .			
l	Fourniture ancrages post-tendus (incluant	l			
4.1	gaines, capuchons, écrous, rondelles, plaques	35	m. In.	275.00 S	9 625.00 \$
	d'appuis, autres accessoires et autres metaux			213.00 \$, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
l	ouvrés si requis) 4 x ancrage φ36 mm	l .	l		
4.2	Forage des trous pour ancrages (φ152 mm)	38	m. IIn.	200.00 \$	7 600.00 \$
4.3	Essais d'eau sous pression	4	unité	250.00 \$	1 000.00 \$
l	Coulls cimentaire sans retrait pour installation	l .	l		
4.4	des ancrages (incluant fourniture, malaxage,	1	m ³	3 500.00 \$	3 500.00 \$
l	mise en place, cure et essais)	l .	l		
4.5	Installation ancrages post-tendus (incluant essais de tensionnement)	4	unite	4 000.00 \$	16 000.00 \$
ı	Items provisoires	l '			1
4.5	(coût unitaire à indiquer uniquement, ne pas	l			
	ajouter dans le sous-total)	l			
	Coulls de ré-injection des trous de forage (si				
4.6.1	requis après test d'eau)	8/0	m"		
4.6.2	Re-forage de trou	8/0	m. lin.		
4.6.3	Essal d'eau sous pression supplémentaire	8/0	unité		
4.6.4	Gaine en acier pour trous de forage	8/0	m. lin.		
		Sous-total 4.0:			37 725.00 \$
	Rehaussement des diques - Rembial.				
	enroohement et remise en état				7,000,00
5.1		35	m²	200.00 \$	7 000.00 \$
5.2	Fourniture et mise en place de l'enrochement de protection 100-200 mm	35	m²	300.00 \$	10 500.00 \$
l	ľ	l			
5.3	Fourniture et mise en place de l'enrochement de	200	m²	400.00 S	80 000.00 \$
I	protection de fermeture des digues 600-800 mm				
5.4	Fourniture et mise en place des grosses roches	20	unités	500.00 \$	10 000.00 \$
5.4	au pied avai 1 000 mm		unites	500.00 \$	10 000.00 \$
5.5	Fourniture et mise en place de la membrane	475	m ²	20.00 S	9 500.00 \$
I	géotextile			20.00 \$	
5.6	Fourniture et mise en place de la membrane	70	m ²	50.00 \$	3 500.00 \$
	Imperméable				4
5.7	Fourniture et mise en place de la terre végétale	60	m ³	80.00 \$	4 800.00 \$
5.8	Fourniture et mise en place l'engazonnement par ensemencement	150	m ²	40.00 \$	6 000.00 \$
\vdash	ciscindicular			Sous-total 5.0	131 300.00 \$
	Pampliorage des pautits sous le déversels	Sous-total 5.0: 131 300			232 300.00 \$
6.1	Remplissage des pavités sous le déversoir Remplissage des cavités sous le déversoir	Montred	forfaltains	10,000,00.5	10 000.00 \$
6.1	ricinguissage des cavites sous le deversoir	Montant forfaltaire 10 000.00 \$			10 000.00 \$
	Sous-total 6.0 :				20 000.00 \$

Sous-total 1.0 à 6.0 : 305 025.00 \$ Mont

excluant k +20% contingence 366 030.00 \$ taxes